

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 3 (1915)

Heft: 34

Artikel: Etudes sur le Pacifisme

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-250655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 15.—
 2 cases. » » 30.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Pour la propagande. — Pensées d'hier à lire aujourd'hui. — Etudes sur le pacifisme : I. Le pacifisme, son origine et son organisation : E. Gd. — L'œuvre des Syndicats féminins : Emile NICOLET. — Ce que disent les journaux féministes... — Les Femmes à l'œuvre : Récits de soldats. — Notre bibliothèque : *Merveilleuses aventures du Prince Coccolet*; *La mortalité chez les neutres en temps de guerre*; *Les industries féminines dans le canton de St-Gall*. — De ci, de là.

Pour la Propagande

Osons-nous, cet été comme les précédents, demander à tous ceux de nos lecteurs qui recevront ce numéro en séjour de montagne ou de campagne de bien vouloir le laisser après lecture sur la table des journaux ? Il importe de ne pas manquer l'occasion de jeter le bon grain, et les villégiatures d'été en offrent de précieuses, en permettant à chacun de nos amis de collaborer ainsi à notre activité.

Le Mouvement Féministe.

Pensées d'hier à lire aujourd'hui

La politique ne saurait être en contradiction avec la morale.

KANT.

(Essai philosophique sur la Paix perpétuelle).

* * *

La guerre est la débauche du sang, comme la politique est celle des intérêts. Tous les excès sont frères.

BALZAC.

* * *

Il suffirait d'une ou deux générations élevées dans l'amour de la paix pour que la guerre disparût à jamais chez les nations civilisées. Pour y arriver, les maîtres de la jeunesse devraient enseigner à leurs élèves que les crimes commis en grand sont encore plus odieux que le vol, les assassinats, les violences individuelles ; que les conquérants, les prétendus grands hommes ne sont que de grands malfaiteurs, qu'au lieu d'être glorifiés, ils devraient être flétris, méprisés, trainés aux gémonies de l'Histoire, que chaque nation comme chaque individu a le droit de vivre de sa vie propre, en toute liberté, de s'isoler ou de s'associer, s'il lui plaît, avec les nations voisines, dans un intérêt commun ; que tous les hommes se valent, ont les mêmes droits à la liberté, au bonheur et que, par suite, une nation ne saurait dans son orgueil se prétendre supérieure à une autre et s'autoriser de cette prétention pour l'asservir. Les mêmes principes de liberté, d'autonomie, doivent s'appliquer à la politique intérieure des Etats. C'est pourquoi la République, une république décentralisée, est la meilleure forme de gouvernement.

Ch. BEAUQUIER.

Etudes sur le Pacifisme

Plusieurs groupes suffragistes, plusieurs membres de nos sociétés féministes, nous ayant exprimé leur intention d'employer l'été à des lectures et à des études concernant la question de la Paix, et nous ayant demandé quelques indications à cet égard, nous pensons leur être utile en publiant ici une série d'articles, dont le seul but est de permettre à nos lecteurs de s'orienter dans ces problèmes trop peu connus des féministes en général.

(Réd.)

I. Le pacifisme, son origine et son organisation.

Il est d'un usage courant dans la conversation actuelle de traiter l'effroyable catastrophe à laquelle nous assistons, de « faillite du pacifisme ». « Voilà bien, entend-on répéter, à quoi ont conduit tous ces congrès, tous ces discours, toutes ces vaines parlottes, et il valait bien la peine de leur consacrer du temps, des forces et de l'argent... Utopies sentimentales « en temps de paix, bonnes pour séduire les âmes candides, « banqueroute en temps de guerre ! Qu'ont-ils fait, ces congrès, ces Bureaux internationaux, pour arrêter, pour empêcher la guerre ? et n'ont-ils pas, par leur lamentable échec, prouvé « clairement leur impuissance ?... » D'autres vont même plus loin, jusqu'à insinuer que les pacifistes ont été une des causes indirectes de la guerre, que leurs demandes de désarmement ont dangereusement affaibli leur pays, et confondent, dans une même réprobation, antipatriotes et pacifistes. Il est assez douloureux de trouver cette affirmation sous la plume d'intellectuels français qui ne sont, certes, pas les premiers venus.

Nous voudrions, nous, au contraire, affirmer, et cela sans paradoxe, que cette guerre sera, chez nous Suisses, du moins, le triomphe du pacifisme.

Le pacifisme ? Nous en sourions, aux heures paisibles. Nous le trouvons vague, déclamatoire, chimérique, inutile... Pour tout avouer, nous ne le connaissions pas. Et puis, quand l'heure terrible a sonné, quand, dans un sursaut, nous avons pris conscience de nos devoirs et de nos responsabilités, ...combien alors nous nous sommes sentis coupables, d'avoir délaissé, ignoré, par inertie et par scepticisme, ce qui peut-être aurait pu nous sauver. Les pacifistes n'étaient qu'une poignée : ils auraient dû se compter par milliers. Plus forts, plus nombreux, mieux organisés encore, qu'auraient-ils pu ? Qui se rappelle combien, en ces tragiques journées de juillet 1914, dont nous saluons main-

tenant le triste anniversaire, le même cri s'échappait alors de toutes les poitrines, avant que douze mois de guerre eussent exaspéré le sentiment de la lutte et de la résistance : « Pas la guerre, mon Dieu, pas la guerre... » Mais qui donc, alors, la voulait ? Des souverains, des diplomates, des officiers. Des nations travaillées depuis longtemps par le pacifisme, ayant limité leurs armements, réduit leurs crédits militaires, accepté le principe de l'arbitrage, exigé la connaissance des traités, n'auraient-elles pu résister à cette poignée d'hommes qui prétendaient mener le monde ?...

Chimère, impossibilité, dira-t-on en souriant. Non. Nous qui voulons que cette guerre monstrueuse soit la dernière, nous avons foi dans la puissance démocratique d'une opinion publique éclairée et consciente. Nous voulons, pour réparer la faute de notre indifférence passée, grossir de toutes nos unités l'armée pacifiste. Nous saluons le mouvement qui se dessine dans ce sens, l'intérêt de plus en plus grand qu'éveille cette question chez nous. Et nous voudrions que la femme, qui a compris sa tâche contre l'alcoolisme, contre l'immoralité, la comprit aussi contre le militarisme, contre la guerre. Que le mouvement pacifiste déjà préparé chez nous par tant de relations internationales, par le culte d'un même idéal, devint une de ces larges voies parallèles à celle du féminisme, où nous aimons à marcher la main dans la main.

L'idée pacifiste nous est venue, à ses débuts, des pays anglo-saxons, Amérique du Nord et Angleterre¹. La Suisse, la France, la Belgique suivirent, mais ce n'est qu'en 1867 que fut formée la première *Ligue de la Paix*, transformée en 1872 en *Société des Amis de la Paix*. De 1873 à 1913, vingt-sept congrès eurent lieu, dans les principales villes d'Europe, et l'on ne peut pas dire qu'ils ne furent que de vaines parlottes, puisque la première Conférence officielle de La Haye, en 1899, donna, sous la signature de 26 gouvernements, une forme définitive aux principes énoncés par eux. Ces principes peuvent se résumer ainsi : fraternité entre les nations comme entre les hommes, inviolabilité des territoires neutralisés, établissement d'un ordre juridique entre les nations sur la base de la justice et du droit international, incorporation du principe de l'arbitrage aux constitutions des Etats et des clauses d'arbitrage dans les traités entre nations, négation du droit de conquête, inviolabilité de l'autonomie de toute nation, etc., etc.

Quant aux Sociétés de la Paix, elles sont à l'heure actuelle si nombreuses dans tous les pays qu'il nous faut renoncer à les énumérer toutes ici. L'Allemagne en compte 3, l'Autriche 7, la Belgique 5, la France 27, l'Angleterre 115, l'Italie 48, la Russie 3, pour ne parler que des Etats belligérants. Parmi les neutres, les Etats-Unis en ont toute une série, avec un nombre considérable de sections, dont la plus ancienne remonte à 1815 ; en Suisse, nous avons surtout la *Société suisse de la Paix* (président, Dr Bucher-Heller, de Lucerne), avec 21 sections, dont 7 en Suisse romande (Boudry, Chaux-de-Fonds, Fleurier, Genève, Le Locle, Neuchâtel et Vaud : ceci pour ceux de nos lecteurs qui voudraient se rattacher à l'un de ces groupes).

Voilà pour l'organisation nationale. Quant à l'organisation internationale, dont l'importance est primordiale en pareille matière, elle est centralisée par le *Bureau international permanent de la paix*, institué en 1891, et que la Suisse a l'honneur

d'avoir chez elle (à Berne)¹. Ce Bureau, administré par une Commission internationale, édite l'excellente revue le *Mouvement pacifiste*, organise les congrès annuels, possède une remarquable bibliothèque de documentation, de propagande, de vulgarisation, à laquelle nous engageons tous nos lecteurs à recourir à l'occasion.

L'*Union interparlementaire* (fondée en 1899) a un caractère plus spécial. Comme son nom l'indique, elle réunit les membres de divers parlements, afin de développer l'idée de l'arbitrage dans les milieux auxquels ils appartiennent. Elle aussi aurait pu être d'une grande utilité.

A côté de ces organisations, il existe encore quelques Liges internationales de moindre importance, des Comités de rapprochement entre deux pays (Comité franco-allemand, franco-italien, hollando-belge, anglo-allemand, italo-autrichien, etc., etc.), puis des fondations telles que le *Prix Nobel*, la *Fondation Carnegie*, etc., destinées à la propagation de l'idée de paix, à l'étude scientifique des moyens de prévenir la guerre. Enfin, la *Cour permanente d'arbitrage de La Haye*, instituée en 1899, et d'un caractère pleinement officiel.

Telle était, résumée dans ses grandes lignes, l'organisation pacifiste avant 1914. La guerre a vu naturellement éclore quelques associations et quelques comités nouveaux : en Hollande, l'*Anti-Orloog Raad*, dont une de nos collaboratrices a parlé ici-même ; en Angleterre, l'*Union pour le Contrôle démocratique* ; en Suisse, l'*Association pour l'étude des bases d'un Traité de Paix durable*, dont nous publions ci-après les principaux postulats, et dont nous recommandons la très suggestive brochure : *Mémoire sur les bases d'un traité de paix durable*².

Le mouvement pacifiste était donc, on le voit, sérieux, scientifique, méthodiquement organisé, et non naïvement sentimental et ridicule comme le prétendaient ses détracteurs. Ceci serait déjà fait pour donner pleine confiance à ceux qui n'aiment pas, — et nous le comprenons, — chevaucher des chimères. Et voici maintenant ce qu'a fait le pacifisme au moment où la guerre allait éclater, et qui réduit à néant les injustes accusations portées contre lui :

Au point de vue national, d'abord, divers mouvements ont eu lieu. La Société allemande de la Paix a organisé dans plusieurs de ses sections des conférences contre la guerre, et son président, M. Quidde, a vivement protesté contre elle. En Autriche, le Comité de la Société de la Paix, réuni d'urgence le 30 juillet, a voté une résolution blâmant le refus des puissances de recourir à l'arbitrage, ce qui aurait été conforme aux Conventions de La Haye. La Ligue suisse de la Paix publie un appel. L'Association française, *La Paix par le Droit*, affiche un manifeste dans Paris (28 juillet), l'envoie à la presse, et rappelle au peuple français que « si l'alliance russe le lie en vertu d'un « traité, les conventions de La Haye sont aussi des traités. »

Mais voici plus et mieux : la même association télégraphie à Vienne et à Belgrade, rappelant la Convention de La Haye de 1907 sur les Commissions internationales d'enquête. Puis, le 31 juillet, le Bureau international de la Paix est convoqué d'urgence à Bruxelles. Cinquante délégués assistent à cette réunion, dont deux Allemands. Point d'Autrichiens. Après une séance émouvante, tant par les déclarations qui y sont faites que par la lecture des télégrammes qui se succèdent, l'assemblée se sépare, donnant mission au Bureau d'expédier des télégrammes

¹ Nous empruntons ces renseignements, comme ceux qui vont suivre, à la brochure précise et documentée de notre ami, M. A. de Morsier : *La Paix par le Droit et la Guerre* (Soc. générale d'imprimerie, Genève 1915), dont nous recommandons vivement la lecture.

¹ M. le Dr A. Gobat, Conseiller national, père de notre collaboratrice, Mlle M. Gobat, en a été le président jusqu'à sa mort.

² Trösch, éditeur, Olten 1915. L'ouvrage a paru en français et en allemand.

d'urgence. Ceux-ci étaient adressés¹ à l'empereur de Russie, lui rappelant que l'œuvre de La Haye était due à son initiative, à Guillaume II, à François-Joseph, au comte Berchtold, au président Wilson, à M. Viviani, au pape, au Conseil fédéral suisse... On peut bien dire que « le pacifisme, mis en face de la guerre, a tenté l'impossible pour mobiliser toutes les forces de la paix ». Enfin, en octobre et en janvier, le même Bureau lançait encore deux appels, le second adressé aux intellectuels du monde entier, leur demandant de prendre conscience de leurs responsabilités.

Pauvres tentatives, impuissantes devant la volonté avérée des gouvernements militaristes, et lamentablement balayées par la tempête, dira-t-on. Nous y voyons cependant : 1° les efforts désespérés des pacifistes pour lutter jusqu'au bout ; 2° la preuve de ce qu'auraient pu être ces efforts, centuplés par l'appui de formidables masses organisées pour la paix.

Et ceci nous confirme dans l'idée que nous avons un devoir précis nettement marqué devant nous.

E. Gd.

(A suivre.)

* * *

Nous publions ici le texte des postulats émis par l'Association suisse pour l'Etude des bases d'un Traité de paix durable. Tous ceux et celles qui les approuvent et désirent se rattacher à cette Association, qui ne travaille nullement à la conclusion d'une paix prématurée, n'ont qu'à envoyer leur adhésion au Secrétariat-général, 41, Hallerstr., Berne. (Cotisation volontaire à verser au Compte de chèques III, 15.34).

1. *La collaboration des Etats neutres au futur traité de paix est d'une nécessité absolue.*

Au point de vue économique, la plupart des Etats neutres ont autant souffert de la guerre que les Etats belligérants.

Les neutres sont intéressés au même titre que les belligérants à la solution des nombreux problèmes d'économie politique et de relations commerciales internationales qui seront réglés par le Congrès.

Les neutres, n'ayant point d'idées préconçues contre l'un ou l'autre des partis en présence, interviendront avec plus de lucidité d'esprit en faveur de l'intérêt général.

2. *L'avènement de l'Union générale des Etats européens devra être préparé au Congrès par l'interdiction des traités politiques secrets et des alliances séparées.*

Ce qui s'est fait en Suisse et en Amérique, où, grâce à la défense des « Sonderbündnisse », les guerres civiles sont rendues impossibles, peut se faire en Europe aussi.

3. *Une annexion de territoire ne pourra être prononcée que si elle repose de façon indiscutable sur la volonté et les sentiments de la population de ce territoire.*

Toute annexion forcée contient en germe une nouvelle guerre. Les peuples, comme les individus, ont le droit de déterminer leur sort.

4. *Le Congrès de paix devra développer et consolider les fondements du droit international public par les moyens suivants, entre plusieurs autres :*

- a) Garantie réciproque et solidaire de l'intégrité territoriale et des conventions internationales ;
- b) Organisation des commissions de médiation, d'enquête et d'arbitrage et création d'une Cour arbitrale permanente ;

¹ On en trouvera le texte dans les documents annexes de la brochure de M. de Morsier.

c) *Modification, dans un sens plus moderne, du droit de guerre maritime ; en particulier, suppression du droit de capture et reconnaissance de la liberté des mers.*

5. A l'entrée en vigueur du droit international ainsi développé correspondra une *limitation progressive des armements* ; la fabrication des armes et munitions sera monopolisée.

6. Les Etats signataires du futur Traité de paix se garantiront réciproquement la *liberté de commerce dans les colonies* ; certains détroits et territoires maritimes particulièrement importants au trafic mondial seront neutralisés.

L'œuvre des Syndicats féminins

On a beaucoup discuté, et on discutera fort probablement longtemps encore, sur la valeur des syndicats ouvriers et les résultats qu'ils obtiennent. A plus forte raison, reste-t-on sceptique lorsqu'on parle de syndicats de femmes. On ne veut voir, au travers de leur action, continue et persévérante en faveur de l'amélioration du sort de la classe ouvrière, que l'excitation à la haine des classes, et des déclarations creuses contre la bourgeoisie. C'est une erreur, une erreur profonde. Les syndicats sont nés de l'inégalité des classes. Ils sont sortis de terre dès que les salaires n'ont plus permis à la classe ouvrière de vivre normalement. Les femmes ne sont pas restées en dehors de ce phénomène économique. Elles ont suivi l'exemple des hommes et se sont groupées, elles aussi, pour la défense de leurs intérêts.

La femme, lorsqu'elle comprend la portée et le but de l'organisation ouvrière, est souvent plus enthousiaste que l'homme. Cela est assez naturel, car elle sent l'injustice de son sort plus facilement aussi. Soumise par la loi à la volonté de l'homme, sans qu'elle ait la possibilité de la discuter, elle doit encore accepter un salaire moindre pour un labeur égal, lorsqu'elle est occupée aux mêmes travaux que lui. D'autre part, dans les industries occupant une main-d'œuvre exclusivement ou presque exclusivement féminine, c'est l'anarchie la plus complète qui règne à l'état permanent. Les employeurs paient ce qu'ils veulent, le moins possible toujours, sans s'inquiéter si le salaire versé à l'ouvrière lui permet de vivre du produit de son travail. Oh ! il ne s'agit pas de réclamer pour elle la possibilité d'une existence de luxe. Si toutes les femmes ouvrières gagnaient de quoi vivre, même dans une gêne modeste, ce serait une révolution dans leur situation actuelle. On dira que j'exagère ! Je le voudrais pour elles.

J'ai sous les yeux le carnet de paye d'une ouvrière, à laquelle on versait à la fin du mois — après lui avoir retenu le prix de sa pension — une somme variant entre 50 centimes et 4 fr. 50, avec laquelle elle devait pourvoir à toute son existence, sauf les frais de nourriture. Elle travaillait 10 heures par jour ! C'est scandaleux, direz-vous, et vous aurez raison, mais cela se voit chaque jour. Je connais des exemples de jeunes filles de 15 à 16 ans, sans famille, occupées dans des fabriques de notre ville, à raison de 1 fr. 50 à 2 fr. par jour, et cohabitant avec l'un de leurs collègues masculins, parce que leur salaire ne leur permet pas de vivre seule. Je puis mettre des noms d'ouvrières et de patrons derrière mes exemples ! Qu'y a-t-il de surprenant à ce qu'elles cherchent, par le moyen du syndicat, à secouer le double fardeau d'esclavage qui pèse sur leurs épaules ? Ce qui doit surprendre, c'est qu'elles n'aient pas suivi cette voie depuis longtemps !

Il existe à Genève trois syndicats, au sein desquels les femmes sont ou en grande majorité ou en totalité. Chêne-Bourg compte 46 cigarières syndiquées sur 48 au total ; Genève, un